



**Qualité de Service
Rapport annuel 2023**

Mai 2024

Table des matières

1	OBJECTIF D'UNE REGULATION INCITATIVE DE LA QUALITE DE SERVICE	3
2	RAPPEL DES INDICATEURS DE QUALITE DE SERVICE DE GRTGAZ	3
3	LE CONTEXTE 2023	4
3.1	LE FONCTIONNEMENT DE LA TRADING REGION FRANCE (TRF)	4
3.2	LES TRAVAUX DE MAINTENANCE	5
3.3	L'ENVIRONNEMENT	5
4	BILAN DES INDICATEURS DE SUIVI DE LA QUALITE DE SERVICE DONNANT LIEU A UNE INCITATION FINANCIERE	7
4.1	RESULTATS DES INDICATEURS DE SUIVI	7
4.2	BILAN DES INCITATIONS FINANCIERES	12
5	SYNTHESE DES AUTRES INDICATEURS NON INCITES	13

1 Objectif d'une régulation incitative de la qualité de service

La régulation incitative de la qualité de service des GRT a pour objectif d'améliorer la qualité du service rendue aux utilisateurs des réseaux de transport dans les domaines jugés particulièrement importants pour le bon fonctionnement du marché du gaz.

Elle couvre plusieurs domaines (mesures, prévisions de consommation, maintenance, environnement, équilibrage, etc.). Chaque domaine fait l'objet d'un suivi régulier à travers plusieurs indicateurs, dont certains, considérés comme les plus importants pour le bon fonctionnement du marché, font l'objet d'incitations financières : des bonus sont attribués lorsque l'indicateur dépasse l'objectif cible fixé par la CRE et des pénalités sont attribuées lorsque l'indicateur n'atteint pas l'objectif de base fixé par la CRE. D'autres indicateurs, non incités financièrement, complètent le dispositif et permettent d'assurer une surveillance plus large de la qualité de service des opérateurs. Ils pourront faire l'objet ultérieurement d'une incitation financière.

GRTgaz publie régulièrement les résultats des indicateurs de qualité de service sur son site internet : <https://www.grtgaz.com/notre-groupe/qualite-de-service>

Le présent rapport porte sur l'analyse qualitative et quantitative des indicateurs de qualité de service sur la période allant du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023.

2 Rappel des indicateurs de qualité de service de GRTgaz

Sur la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, la qualité de service des GRT est suivie au moyen de 29 indicateurs.

Parmi ces 29 indicateurs, 5 font l'objet d'une incitation financière afin d'améliorer la qualité et la mise à disposition des données pour les expéditeurs.

Les 29 indicateurs suivis portent sur les thèmes suivants :

- la qualité et la disponibilité des mesures mises à disposition des expéditeurs par les GRT (3 indicateurs) ;
- la qualité et la disponibilité des prévisions de consommation mises à disposition des expéditeurs par les GRT (2 indicateurs) ;
- la fiabilité de l'indicateur de stock en conduite projeté (1 indicateur) ;
- la disponibilité des capacités et le respect des prévisions fournies aux expéditeurs concernant les programmes de maintenance des GRT (3 indicateurs) ;
- la disponibilité des informations les plus utiles aux expéditeurs sur les sites internet des GRT (7 indicateurs) ;
- la qualité des publications des informations les plus utiles aux expéditeurs (1 indicateur) ;
- le suivi du traitement des réclamations (2 indicateurs) ;
- le suivi du fonctionnement de la zone de marché unique (7 indicateurs) ;
- l'impact environnemental des GRT (3 indicateurs).

3 Le contexte 2023

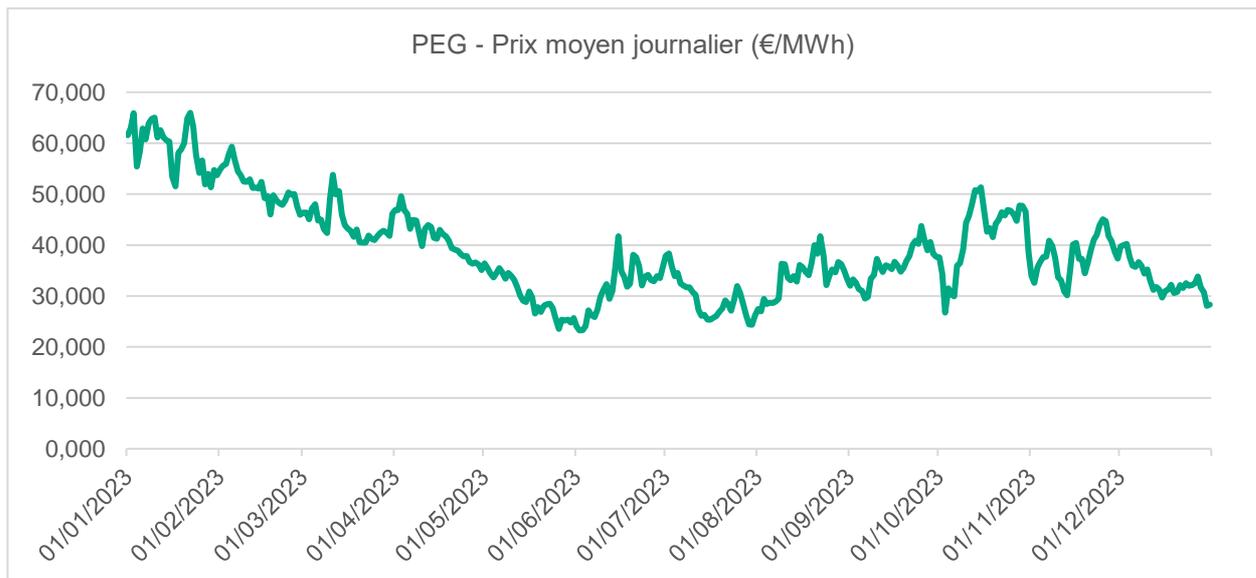
3.1 Le fonctionnement de la Trading Region France (TRF)

L'année 2023 a encore été marquée par les conséquences de la crise russo-ukrainienne.

Les approvisionnements en GNL sont venus compenser l'absence de gaz russe et représentent désormais 59% des entrées de gaz en France. Un nouveau terminal flottant (FSRU) a été mis en service en octobre 2023 au Havre, ce qui permet d'accroître la capacité d'import de GNL et de renforcer la sécurité des approvisionnements en gaz naturel.

Au 01/05/2023, GRTgaz a par ailleurs complété son offre de capacités de sortie France vers Allemagne en proposant des capacités intra-journalières à Obergailbach.

En termes de marché, cela s'est traduit par une forte volatilité des prix du PEG, même si celle-ci a été plus faible qu'en 2022 (minimum observé le 02/06/2023 avec un prix moyen de 23.25 €/MWh et un maximum le 03/01/2023 avec un prix moyen de 65.89 €/MWh). Sur le graphique ci-dessous on peut distinguer deux périodes : les 5 premiers mois de 2023 avec un prix du PEG décroissant au fil de l'avancée de l'hiver et de la levée des risques affichés sur les approvisionnements en gaz et les 7 mois suivants où le prix du PEG s'est stabilisé autour d'un prix moyen de 35 €/MWh. Tout au long de l'année, le PEG est resté une des places de marché les moins chères d'Europe. Les spreads entre le PEG et les différents marchés européens sont restés à des niveaux bien plus élevés qu'avant la crise ukrainienne tout au long de l'année.



En termes de flux observés sur le réseau de transport de gaz naturel de GRTgaz, la tendance amorcée en 2022 s'est confirmée avec une bascule d'un fonctionnement historique des flux orientés nord-sud vers des flux orientés sud-nord. Ce nouveau mode de fonctionnement induit de nouvelles contraintes d'exploitation à prendre en compte.

Suite à la crise de fin 2022 liée aux fortes congestions sud-nord, une réflexion avait été lancée sur les adaptations nécessaires de la TRF pour mieux gérer ce type d'événement. La CRE a délibéré en octobre 2023 sur les évolutions à mettre en œuvre avec un premier lot de mesures applicables pour l'hiver 2023-2024 (Délibération 2023-318 du 12/10/2023).

En termes de bilan sur 2023, il y a eu 3 épisodes significatifs de congestion sud-nord avec des appels à des spreads localisés (janvier 2023, juin 2023 et novembre-décembre 2023) pour un total de 43 jours et pour un montant total de 31.9 M€, du même ordre de grandeur que celui de 2022 (34.8 M€). Enfin, GRTgaz n'a pas eu besoin de mettre en œuvre de restriction mutualisée en 2023, traduisant ainsi une amélioration des modalités de traitement des congestions sud-nord.

3.2 Les travaux de maintenance

Dans la continuité de 2022, une augmentation des travaux de maintenance a été observée en 2023 en application du nouvel arrêté multi-fluides qui renforce la réglementation liée à l'intégrité des canalisations (inspections et réhabilitation des canalisations). Cet arrêté impose en particulier une augmentation significative de la fréquence des inspections par piston. Il s'agit donc d'une tendance durable.

En parallèle, GRTgaz s'est engagé depuis plusieurs années dans la réduction de ses rejets de méthane à l'atmosphère. Cela se traduit par un allongement des durées des indisponibilités en cas de travaux et par le lancement d'un programme d'adaptation des stations de compression.

Comme les années passées, un effort significatif a été réalisé avec les opérateurs adjacents afin d'optimiser la programmation des travaux et ainsi réduire au minimum les indisponibilités des capacités.

A l'avenir, deux points d'attention restent à évaluer en termes d'impact sur la disponibilité des capacités :

- la gestion du gaz injecté par les producteurs de biométhane dont les caractéristiques ne sont pas nécessairement compatibles avec les exigences des consommateurs sensibles ou des opérateurs adjacents ;
- le changement durable de la configuration du réseau avec un fonctionnement en sud-nord plutôt qu'en nord-sud et l'arrêt des approvisionnements en gaz russe à Obergailbach.

En 2023, GRTgaz a poursuivi sa collaboration avec les autres opérateurs d'infrastructures afin de mettre à disposition un programme travaux commun sur la plateforme open data ODRé.

3.3 L'environnement

GRTgaz s'est fixé des objectifs environnementaux ambitieux, notamment concernant sa trajectoire carbone :

- réduction de son impact carbone au périmètre des 3 scopes (partie pilotable du scope 3), compatible avec les Accords de Paris (« well below 2°C ») :
 - o Objectif de - 20% en 2024 (par rapport à 2019) ;
 - o Objectif de - 40% en 2030 (par rapport à 2019) ;
- réduction de 80 % de ses émissions de méthane (par rapport à 2016).

En 2023, l'objectif de réduction des émissions de CO₂ sur les scopes pilotables de GRTgaz a été atteint soit -22,4 % par rapport à 2019. Un changement de mode de calcul est à noter en 2023 suite à la prise en compte d'une évolution méthodologique de l'ADEME concernant l'intégration dans le scope 1 et 2 pilotable des émissions amont de l'énergie, historiquement comptabilisées dans le scope 3 amont. Les émissions liées à l'énergie de compression ont baissé de 8 % en 2023 par rapport à 2022, en lien avec la baisse des quantités transportées. Depuis la crise russe, la maximisation des capacités de transport entre les terminaux méthaniers français et espagnols et les livraisons aux réseaux Suisse, Italien, Belge et Allemand nécessite une forte sollicitation des stations de compression cœur de réseau fonctionnant principalement à l'électricité. Ainsi au global, la consommation en énergie primaire (gaz + électricité) est en légère augmentation (2,6 %) par rapport à 2022. La baisse des consommations

de gaz en France, notamment liée au retour à la normale de la disponibilité des centrales nucléaires et hydrauliques, a permis de maximiser les capacités d'exportation de gaz.

Les émissions de méthane poursuivent leur baisse et atteignent l'objectif de 7,9 Mm³ émis en 2023 (contre 9,5 en 2022). Les résultats restent à un très haut niveau concernant le gaz sauvé lors d'opérations programmées de maintenance (98 % de gaz sauvé lors de travaux). Ce résultat repose notamment sur la mise en œuvre de solutions techniques telles que le Gas Booster et le brûlage en complément. L'entreprise maintient par ailleurs des efforts constants dans la recherche et le traitement des fuites diffuses. Un incident ayant généré une fuite exceptionnelle est à relever cependant en février 2023, à la suite d'une perte de confinement de gaz sur une canalisation. Par ailleurs, le remplacement de certains équipements sur les stations de compression, comme sur les postes du réseau, depuis plusieurs années se traduit également dans les résultats de baisse des émissions de méthane de 2023.

4 Bilan des indicateurs de suivi de la qualité de service donnant lieu à une incitation financière

4.1 Résultats des indicateurs de suivi

Indicateurs	Calcul	Réalisation 2022	Réalisation 2023	Évolutions
1 - Qualité des quantités mesurées aux PITD et transmises aux GRD le lendemain pour le calcul des allocations provisoires	Nombre de jours non conformes toutes zones équilibrage	3	2	Amélioration
2 - Qualité des quantités journalières télé-relevées aux points de livraison des consommateurs raccordés au réseau de transport et transmises le lendemain	Moyenne annuelle du % du taux d'information Très bonne qualité Bonne qualité Mauvaise qualité	99,0% 0.3% 0.7%	98.8% 0.2% 1.0%	Stabilité
3 - Qualité des quantités intra journalières télé-relevées aux points de livraison des consommateurs raccordés au réseau de GRTgaz et transmises en cours de journée	Moyenne annuelle toutes plages horaires Très bonne Qualité Bonne qualité Mauvaise qualité	94,75% 3.17% 2.33%	94,70% 2.80% 2.50%	Stabilité
4 - Qualité des prévisions globales de consommation de fin de journée gazière réalisées en cours de journée	Moyenne annuelle Très bonne qualité Bonne qualité Mauvaise qualité	96.2% 3.8% 0.0%	92.1% 6.0% 1.9%	Dégradation
5 - Qualité des prévisions globales de consommation de fin de journée gazière réalisées la veille	Moyenne annuelle Très bonne qualité Bonne qualité Mauvaise qualité	57.0% 31.8% 11.2%	69.9% 22.2% 7.9%	Nette amélioration

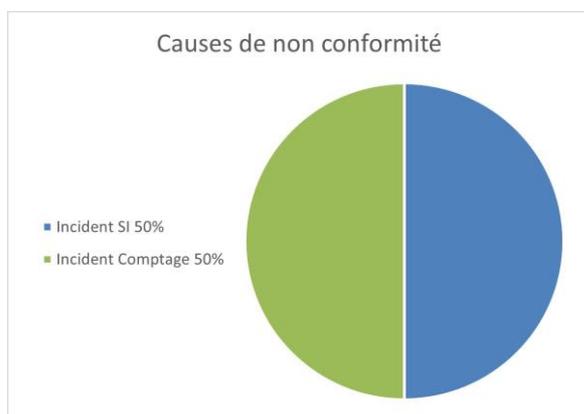
« QUALITE DES QUANTITES MESUREES AUX PITD ET TRANSMISES AUX GRT LE LENDEMAIN
POUR LE CALCUL DES ALLOCATIONS PROVISOIRES »

Nombre de jours non conformes

	janv-23	févr-23	mars-23	avr-23	mai-23	juin-23	juil.-23	août-23	sept-23	oct-23	nov-23	déc-23	Somme
Nombre de jours non conformes	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2

Les résultats sont en amélioration par rapport à l'année 2022.

Les journées non conformes ont pour origine les causes suivantes :



« QUALITE DES QUANTITES JOURNALIERES TELERELEVees AUX POINTS DE LIVRAISON DES
CONSOmmATEURS RACCORDES AU RESEAU DE TRANSPORT ET TRANSMISES LE LENDEMAIN »

	janv-23	févr-23	mars-23	avr-23	mai-23	juin-23	juil.-23	août-23	sept-23	oct-23	nov-23	déc-23	Moyenne
Taux d'information de très bonne qualité	96.5%	99.5%	99.0%	99.1%	99.3%	98.8%	99.4%	99.0%	98.9%	98.4%	98.7%	99.5%	98.8%
Taux d'information de bonne qualité	0.2%	0.0%	0.2%	0.0%	0.1%	0.3%	0.1%	0.2%	0.2%	0.5%	0.4%	0.1%	0.2%
Taux d'information de mauvaise qualité	3.3%	0.5%	0.8%	0.9%	0.6%	0.9%	0.5%	0.8%	0.9%	1.1%	0.9%	0.4%	1.0%

« QUALITE DES QUANTITES INTRA-JOURNALIERES TELERELEVees AUX POINTS DE LIVRAISON DES CONSOMMATEURS RACCORDES AU RESEAU DE TRANSPORT ET TRANSMISES EN COURS DE JOURNEE »

	janv-23	févr-23	mars-23	avr-23	mai-23	juin-23	juil.-23	août-23	sept-23	oct-23	nov-23	déc-23	Moyenne
Taux d'information de très bonne qualité	94%	96%	94%	96%	96%	93%	95%	96%	92%	93%	94%	97%	94.7%
Taux d'information de bonne qualité	2%	2%	3%	2%	3%	4%	3%	2%	5%	4%	3%	1%	2.8%
Taux d'information de mauvaise qualité	4%	2%	3%	2%	1%	3%	2%	2%	3%	3%	3%	2%	2.5%

En application du mode de calcul prévu par la délibération de la CRE et prévoyant des arrondis au pourcent près, la somme des taux mensuels est égale à 100% ±1%.

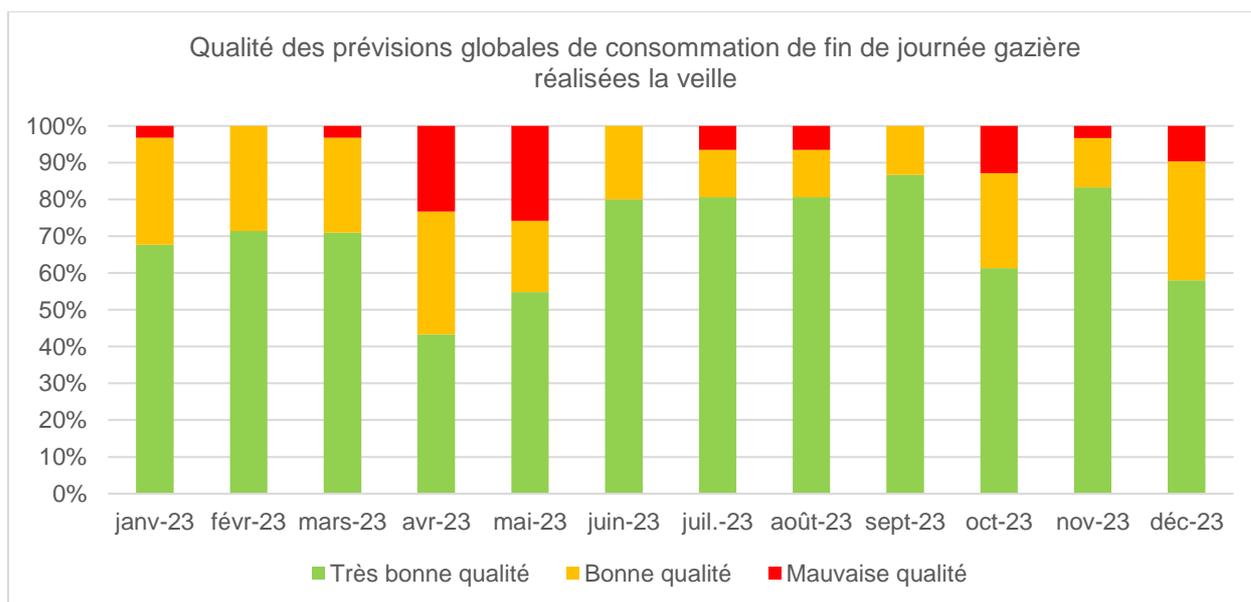
« QUALITE DES PREVISIONS GLOBALES DE CONSOMMATION DE FIN DE JOURNEE GAZIERE REALISEES LA VEILLE »

	janv-23	févr-23	mars-23	avr-23	mai-23	juin-23	juil.-23	août-23	sept-23	oct-23	nov-23	déc-23	Moyenne
Taux d'information de très bonne qualité	67.7%	71.4%	71.0%	43.3%	54.8%	80.0%	80.6%	80.6%	86.7%	61.3%	83.3%	58.1%	69.9%
Taux d'information de bonne qualité	29.1%	28.6%	25.8%	33.4%	19.4%	20.0%	12.9%	12.9%	13.3%	25.8%	13.4%	32.3%	22.2%
Taux d'information de mauvaise qualité	3.2%	0.0%	3.2%	23.3%	25.8%	0,0%	6,5%	6.5%	0,0%	12.9%	3.3%	9.7%	7.9%

L'année 2022 avait été marquée par des baisses significatives de consommation du fait de la mise en œuvre de mesures au titre de la sobriété énergétique et du fait d'une réduction de la demande en gaz sur le secteur industriel, consécutivement à la flambée des prix. Ces deux phénomènes étaient difficilement modélisables et avaient provoqué une baisse de la qualité des prévisions de consommation de la veille pour le lendemain.

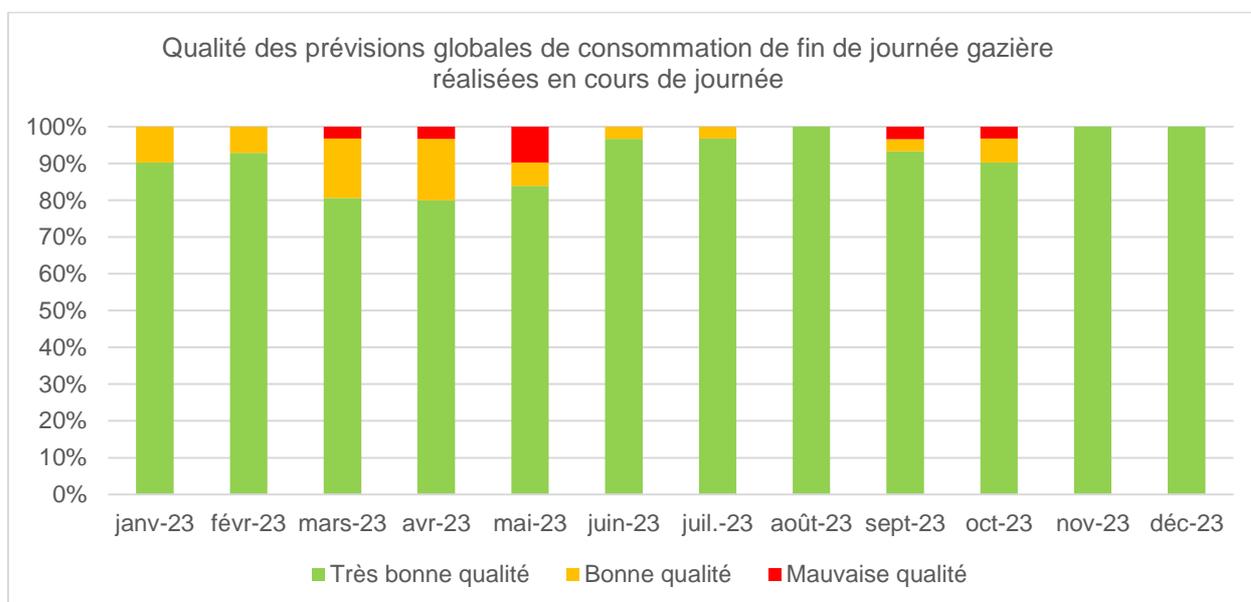
En 2023, la baisse de consommation s'est poursuivie, mais les modèles de prévision ont pu se baser sur les historiques des consommations de 2022 tenant compte des changements de comportement des consommateurs.

In fine, les résultats des indicateurs sont en amélioration par rapport à 2022 et sont comparables à ceux de 2021.



« QUALITE DES PREVISIONS GLOBALES DE CONSOMMATION DE FIN DE JOURNEE GAZIERE REALISEES EN COURS DE JOURNEE »

	janv-23	févr-23	mars-23	avr-23	mai-23	juin-23	juil.-23	août-23	sept-23	oct-23	nov-23	déc-23	Moyenne
Taux d'information de très bonne qualité	90.3%	92.9%	80.6%	80.0%	83.9%	96.7%	96.8%	100.0%	93.3%	90.3%	100%	100%	92.1%
Taux d'information de bonne qualité	9.7%	7.1%	16.2%	16.7%	6.4%	3.3%	3.2%	0.0%	3.3%	6.5%	0.0%	0.0%	6.0%
Taux d'information de mauvaise qualité	0,0%	0,0%	3.2%	3.3%	9.7%	0,0%	0,0%	0,0%	3.4%	3.2%	0,0%	0,0%	1.9%



4.2 Bilan des incitations financières

GRTgaz obtient un bonus de 1 631 k€ pour l'année 2023.

Le montant du bonus total perçu par GRTgaz en 2023 est en hausse par rapport à 2022, en particulier grâce à l'amélioration des résultats des indicateurs sur la qualité des quantités mesurées aux PITD et des prévisions de consommation.

Tableau récapitulatif des incitations financières pour GRTgaz (k€)

RECAPITULATIF DES INCITATIONS FINANCIERES	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017
Qualité des quantités mesurées aux PITD et transmises aux GRD le lendemain	500	450	370	500	100	60	70
Qualité des quantités télé-relevées aux points de livraison des consommateurs raccordés au réseau de transport et transmises aux expéditeurs le lendemain	300	300	300	300	330	543	501
Qualité des quantités télé-relevées aux points de livraison des consommateurs raccordés au réseau de transport et transmises aux expéditeurs le jour même	536	577	600	600	600	600	258
Qualité des prévisions de consommation fournies la veille et en cours de journée	295	260	330	238	269	194	181
Suivi de la mise à disposition des cinq informations les plus utiles à l'équilibrage sur les sites des GRT	Non incité	Non incité	Non incité	112	435	378	32
TOTAL DES INCITATIONS FINANCIERES GRTGAZ (k€)	1631	1587	1600	1750	1734	1775	1 042

5 Synthèse des autres indicateurs non incités

« FIABILITE DE L'INDICATEUR DE STOCK EN CONDUITE PROJETE PUBLIE PAR LES GRT SUR LEUR PAGE PUBLIQUE »

Pourcentage d'heures, par mois, pour lesquelles le stock en conduite projeté est conforme

	janv-23	févr-23	mars-23	avr-23	mai-23	juin-23	juil.-23	août-23	sept-23	oct-23	nov-23	déc-23
Fiabilité de l'indicateur de stock en conduite projeté	97.7%	97.3%	94.9%	99.3%	95.6%	99.2%	99.5%	98.5%	99.4%	97.2%	94.4%	99.3%

« INDICATEURS RELATIFS AUX PROGRAMME DE MAINTENANCE »

Réduction des capacités souscrites

	Capacité ferme mise à disposition / Capacité ferme souscrite
PIR – Sens dominant	98.3 %
PITS – Sortie	94.2 %
PITS – Entrée	100 %
PITM – Entrée	96.7%

	janv-23	févr-23	mars-23	avr-23	mai-23	juin-23	juil.-23	août-23	sept-23	oct-23	nov-23	déc-23
PIR – Sens dominant	100,0%	100%	100,0%	95.7%	99.7%	100%	100%	100%	88.3%	100%	100,0%	100,0%
PITS – Sortie	95.9%	100,0%	100,0%	100,0%	96.7%	79.7%	95.1%	97.3%	81.8%	83.6%	100,0%	100,0%
PITS – Entrée	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
PITM – Entrée	100,0%	100,0%	100,0%	99.2%	95.7%	93,0%	100,0%	99.4%	89.1%	83.3%	99.5%	100,0%

Respect du programme de maintenance annuel publié en octobre 2022

	Variation de la capacité minimale proposée	Variation de la capacité probablement disponible
PIR – Sens dominant	2.4 %	2.1 %
PITS – Sortie	8.6 %	4.7 %
PITS – Entrée	0.3 %	0.3 %
PITM – Entrée	0.7 %	0.7 %

Nota : Une valeur positive signifie que GRTgaz a relâché de la capacité par rapport à celle annoncée. À contrario une valeur négative signifie que GRTgaz a davantage restreint la capacité.

Respect du programme de maintenance annuel publié en février 2023

	Variation de la capacité minimale proposée	Variation de la capacité probablement disponible
PIR – Sens dominant	0.8 %	0.6 %
PITS – Sortie	7.5 %	3.3 %
PITS – Entrée	0.3 %	0.3 %
PITM – Entrée	0.7 %	0.6 %

Nota : Une valeur positive signifie que GRTgaz a relâché de la capacité par rapport à celle annoncée. À contrario une valeur négative signifie que GRTgaz a davantage restreint la capacité.

« MISE A DISPOSITION DES INFORMATIONS LES PLUS UTILES AUX EXPEDITEURS SUR LES SITES INTERNET DES GRT »

Taux de disponibilité

	janv-23	févr-23	mars-23	avr-23	mai-23	juin-23	juil.-23	août-23	sept-23	oct-23	nov-23	déc-23
Publication des bordereaux de réalisation	93.5%	89.3%	96.8%	100%	96.8%	96.7%	100%	100%	100%	93.5%	100%	100%
Publication des avis de programmation	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Publication des avis de réalisation intra-journalier	97.4%	100%	99.5%	99.4%	99.9%	100%	99.3%	99.9%	99.7%	100%	99.9%	99.5%
Prix de règlement des déséquilibres	99.7%	99.7%	100%	100%	100%	100%	99,7%	100%	100%	99.3%	99.9%	100%
Ventes de capacités court terme	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Appels aux spreads localisés	98.6%	99.9%	100%	98.9%	98.8%	100%	99,9%	100%	100%	99.3%	99.9%	100%
Information vigilance sur l'état du réseau	99.7%	99.7%	100%	100%	100%	100%	99,7%	100%	100%	96.8%	99.9%	100%

« QUALITE DES PUBLICATIONS DES INFORMATIONS LES PLUS UTILES AUX EXPEDITEURS »

Données annoncées comme back-up par les GRT (en GWh) / Données de back-up réellement transmises par les GRT (en GWh)

	janv-23	févr-23	mars-23	avr-23	mai-23	juin-23	juil.-23	août-23	sept-23	oct-23	nov-23	déc-23
Substitution des mesures par des données de back-up pour les données aux PITD	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

« TRAITEMENT DES RECLAMATIONS »

Sur la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023, GRTgaz a reçu 30 réclamations.

	Délai de traitement moyen
Réclamations simples	6.09 jours
Réclamations complexes	14.47 jours
Réclamations nécessitant une étude	0

Le délai de traitement pris en compte est calculé entre la réception de la réclamation formalisée et la première réponse sur le fond.

« FONCTIONNEMENT DE LA ZONE DE MARCHÉ UNIQUE »

Taux de disponibilité

	janv-23	févr-23	mars-23	avr-23	mai-23	juin-23	juil.-23	août-23	sept-23	oct-23	nov-23	déc-23
Spread moyen end-of-day entre le PEG et le TTF	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Nombre d'acteurs actifs au PEG	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Occurrence d'apparition de congestions sur le réseau	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Nombre de restrictions mutualisées	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Coût total des spreads localisés	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Coût moyen des spreads localisés	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Impact des maintenances réseau en cas de survenue d'une congestion	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

« INDICATEURS RELATIFS A L'ENVIRONNEMENT »

	janv-23	févr-23	mars-23	avr-23	mai-23	juin-23	juil.-23	août-23	sept-23	oct-23	nov-23	déc-23	Total
Emissions de gaz à effet de serre (en t équivalent CO ₂)	49 069	46 226	33 949	44 246	39 481	25 690	30 531	31 860	11 967	36 646	54 880	48 752	453 297
Volume de gaz acheminé (en GWh transporté)	73 189	66 720	52 862	53 689	50 313	38 923	46 873	40 523	30 618	43 808	62 498	66 418	626 434
Emissions de gaz à effet de serre rapportées au volume de gaz acheminé (en t équivalent CO ₂ / GWh transporté)	0,67	0,69	0,64	0,82	0,78	0,66	0,65	0,79	0,39	0,84	0,88	0,73	0.72
Emissions de méthane (en t de CH ₄)	371	1 096	380	357	384	380	425	411	364	371	355	444	5 338
Emissions de méthane rapportées au volume de gaz acheminé (en t de CH ₄ / GWh transporté)	0,005	0,016	0,007	0,007	0,008	0,010	0,009	0,010	0,012	0,008	0,006	0,007	0.009